

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 8 juin 2012 portant transfert d'unités de la région de gendarmerie des Pays de la Loire

NOR : INTJ1225730A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête:

Article 1^{er}

À compter du 2 avril 2012, les unités et services mentionnés en pièce jointe sont progressivement transférés sur le site de la caserne Richemont, sise au 13, rue de la Mitrie, à Nantes (44).

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée,
directeur général
de la gendarmerie nationale,*
J. MIGNAUX

Unités et services transférés caserne Richemont à Nantes

UNITÉ OU SERVICE	ADRESSE GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE
<ul style="list-style-type: none"> - Région de gendarmerie des Pays de la Loire - Cabinet communication - Contrôle de gestion - État-major - Section hygiène sécurité incendie environnement - Section commandement - Bureau emploi renseignement et ses unités subordonnées - Bureau organisation évaluation contrôle et ses unités subordonnées - Bureau des systèmes d'information et de communication et ses unités subordonnées - Bureau du personnel et ses unités subordonnées - Bureau recrutement formation reconversion réservistes - Bureau recrutement formation reconversion réservistes – section formation - Bureau recrutement formation reconversion réservistes – section gestion emploi budget réservistes - Service santé et antenne médicale de Saint-Herblain 	<p>13, avenue de la Baraudière 44800 SAINT-HERBLAIN</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Bureau budget administration et ses unités subordonnées - Bureau infrastructure et équipements et ses unités subordonnées - Bureau recrutement formation reconversion réservistes – centre d'orientation et de reconversion 	<p>1, rue de l'Ille 44700 ORVAULT</p>